

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.CollectionBoite\\_007-5-chem | Expertises. Exp \[?\], problèmes théoriques, XXe siècle. Item](#)[H. Ey. Déontologie de l'expertise psychiatrique | Proposition pour la réforme de l'expertise psychiatrique](#)

## H. Ey. Déontologie de l'expertise psychiatrique | Proposition pour la réforme de l'expertise psychiatrique

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb007\_f0277

SourceBoite\_007-5-chem | Expertises. Exp [?], problèmes théoriques, XXe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Ey, Henri](#)

Références bibliographiques[Ey, Déontologie de l'expertise psychiatrique](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb320871170>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

## Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Ey, Henri (1900-08-10 -- 1900-08-10)

TITRE Déontologie de l'expertise psychiatrique, difficultés, embarras et malentendus à propos de l'expertise mentale, par Henri Ey... [Rapport présenté au Conseil national de l'Ordre des médecins en juin 1949.]

LIEU DE PUBLICATION Paris, Masson

DATE 1951

EDITEUR Paris, Masson , 1951. In-8°, 12 p. -VIIa-



H. E. Y.  
 Déclaration de l'expertise  
 ybrigues-

Provisions sur la reforme de l'expertise ybrigues

Table de consultation "nouveau de la loi émise  
 après de l'expert - tenant de la justice, mais on  
 indépendance journal à l'égard de l'accusation... Il  
 importe de décider en lieu. Il importe de reconnaître  
 la position médicale et humaine de l'expertise. Or, elle  
 est faite à l'induction par le secret médical d'expertise."

Il faut :

- nomination de l'expert par le J J ou /  
 en la même place que de l'ordre.
- obligation de l'expertise de déposer le compte  
 un rapport et le archivé du fait de l'ordre.
- obligation de l'expertise de fournir son  
 acte d'expertise que le conclusion d'un rapport.

Provisoire de la loi. 23 Juin 1951.



